**Intervention de M. Ahmed Lahlimi Alami,**

**Haut Commissaire au Plan**

**à l’occasion de la**

**Présentation du cinquième Rapport National sur les**

**Objectifs du Millénaire pour le Développement 2012**

------

Rabat, le 27 janvier 2015

Le Maroc a pu maintenir, depuis les années 2000, un sentier de croissance élevée, de 4,4 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2014, une baisse du chômage depuis 1999 avec une légère hausse depuis 2011 pour atteindre environ 9,8% en 2014. Le revenu national brut disponible s’est accru de 5% par an, et la consommation, avec une évolution maîtrisée des prix ne dépassant pas 1%, s’est améliorée, induisant une amélioration du pouvoir d’achat de 4% par an en moyenne entre 2009 et 2014.

Les secteurs sociaux ont fait l'objet également d'attention particulière pour absorber les déficits accumulés en matière d'infrastructures sociales de base, en particulier, l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable et à l'électricité ont été largement résorbés. Ces efforts ont été confortés par la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité mobilisant 55% du budget de l’Etat avec parallèlement des actions spécifiques où l'INDH occupe une place centrale.

C’est dans ces conditions que le Maroc a déjà réalisé une grande partie des OMD. C’est une réalité confirmée aussi bien par les analyses  et les projections du Haut Commissariat au Plan que des institutions internationales.

**les tendances de réalisation des indicateurs des OMD montrent que:**

1. l’extrême pauvreté et la faim sont presque éradiquées au Maroc depuis le début des années 2000 ;
2. les formes, absolue et multidimensionnelle, de la pauvreté tendent vers l’éradication dans le milieu urbain mais restent, en dépit de leur forte baisse, une caractéristique du milieu rural et des régions les moins urbanisées et les plus inégalitaires ;
3. La scolarisation a été quasi-généralisée (le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 est de 97 % en 2012 ) et les inégalités entre les sexes dans la scolarisation réduites à tous les niveaux de l’enseignement : l’indice de parité dans l’enseignement primaire a atteint 91% en 2011-2012.
4. Le Maroc a  également réalisé des progrès en matière de santé, et il est parvenu à maîtriser un certain nombre de problèmes sanitaires, notamment la mortalité maternelle et infanto-juvénile diminuait respectivement de  près  60% et de 66% en vingt ans. Les estimations de la mortalité maternelle font aujourd'hui l'objet d'un débat au sein des Agences des Nations Unies. Les cas  du paludisme et du sida existants, mais  maintenus à des niveaux relativement faibles, peuvent s’expliquer par l'ouverture du pays.
5. Par ailleurs, généralisé en milieu urbain et en voie de l'être en milieu rural, l'accès **des populations aux services sociaux de base** a connu une cadence plus rapide. Le pourcentage des bénéficiaires de l'électrification rurale s'établit à 98% en 2012 contre 9,7% en 1994, et celui de la desserte en eau potable à 93% contre 14%.

Même si elles ont été stabilisées sur une longue période, les inégalités sociales continuent, cependant, à manifester une rigidité à la baisse de nature à menacer la consolidation des acquis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Au total, le Maroc devrait, ainsi, avoir réalisé ou réaliserait à l'horizon 2015 l'ensemble des OMD ou en réaliserait les objectifs ciblés à plus de 90%.

**Un contexte de transition démographique avec de nouveaux besoins matériel et culturel de la société**

Il faudrait cependant noter que ces réalisations se sont inscrites dans un contexte de transition démographique avancée où les modes de consommation, les aspirations au bien-être, la dynamique des valeurs et les mutations de la société ont connu des changements et créé de nouvelles exigences en matière de croissance économique, du progrès social et environnemental, etc.

Ces évolutions s'accompagnent globalement de l’émergence dans notre société de nouveaux besoins matériels et culturels et donnent, dans l’expression de ces besoins, un poids croissant à de nouvelles catégories sociales, en particulier, les personnes âgées, les jeunes, les femmes et la société civile.

Le Maroc a répondu à l'expression de ces nouveaux besoins et aux aspirations des catégories sociales qui les expriment par de profondes réformes auxquelles la révision de la constitution a constitué la dimension emblématique.

A cet effet, il a également inscrit sa politique économique dans le cadre d'un plus grand souci de durabilité. Les acquis notables en matière d'assainissement des finances publiques, d'amélioration de la qualité des programmes de développement régionaux, et de mise en œuvre d'une politique cohérente de réhabilitation des structures urbaines sont révélateurs de l'effort croissant de préservation des équilibres macroéconomiques d'une part, et de prise en compte des équilibres sociaux et environnementaux, d'autre part.

Aussi, au-delà des OMD et au delà de 2105, le Maroc est-il appelé à se fixer de nouveaux objectifs d'avenir conformes aux besoins émergents dans la société, sans se départir des préoccupations de la communauté internationale qui ne cessent aujourd'hui d'être débattus à l'échelle de tous les continents et en particulier en Afrique.

Ils devraient, ainsi, répondre, en particulier, aux exigences de la durabilité de la croissance économique, de la cohésion sociale et du bien-être de la population. C'est dire qu'il convient en premier lieu de consolider les acquis, dans ces domaines et prioriser, dans les politiques publiques, la résorption des déficits effectifs ou prévisibles qui continueraient à les menacer.

Une croissance économique soutenue par une politique économique résolue de transformations structurelles de notre tissu productif avec le souci permanent de préservation dans la durée des équilibres macroéconomiques, devrait-être à cet égard le premier impératif pour l'emploi, la réduction des inégalités sociales et territoriales et la durabilité de la cohésion sociale.

**Quels objectifs au-delà de 2015 ?**

Ces objectifs devraient faire l'objet de débat avec vous aujourd'hui et jusqu'à la disponibilité des données du dernier RGPH 2014 vers le milieu de l'année avant de les formaliser dans le cadre du 6ème Rapport National qui coïncidera avec l'échéance de 2015. Je me limiterai aujourd'hui, si vous le permettez à quelques uns des objectifs de l’après 2015, en espérant que leur contenu sera enrichi et complété par d'autres objectifs, grâce à l'apport de votre savoir et de votre expérience.

**Profiter de l’aubaine démographique pour réformer le système d’éducation et Valoriser l'atout d'une jeunesse ambitieuse et exigeante**

**Réformer le système d’éducation pour améliorer son rendement**

L’éducation est un facteur d’équité et de promotion sociale. La différence en niveaux d'éducation-formation reste une source d'inégalité des chances. L’augmentation du nombre d’années de scolarité d’une année améliore les chances d’ascension sociale de 13,7% en moyenne.

Aujourd’hui, il doit faire l’objet de réformes pour améliorer son rendement interne et externe. Dans ce domaine, la généralisation du préscolaire devrait figurer parmi les objectifs post 2015. En effet, tout élève bénéficiant de l’éducation préscolaire a 6 fois plus de chance d’échapper à la déperdition que celui qui en a été privé.

L’inégale survie dans le système d’éducation-formation est à la tête des sources d’inégalité : 31,3% de l’inégalité totale est due à la différence entre les niveaux scolaires des chefs de ménages.

Les différences du revenu salarial semblent résulter en partie des conditions auxquelles sont confrontés les individus et qui échappent à leur contrôle (inégalités de chances). A l’échelle nationale, les inégalités de chances contribuent à hauteur de 26,4% à l’inégalité des revenus salariaux.

L'étude sur la mobilité sociale révèle le caractère structurel des inégalités : le taux de mobilité sociale ascendante est plus important parmi les hommes (43,7%) que parmi les femmes (17,9%) et plus répandue parmi les citadins 51,1% que parmi les ruraux (14,8%).

**Valoriser l'atout d'une jeunesse ambitieuse et exigeante**

S'inscrivant dans une transition démographique avancée, le Maroc se doit de valoriser les atouts qu'elle offre, en particulier, la valorisation du formidable atout que constitue aujourd'hui et encore pour longtemps la forte dimension de la jeunesse dans sa population.

La jeunesse marocaine, on le sait, manifeste de fortes aspirations à de nouveaux modes de consommation, des nouvelles valeurs d'expression et de comportement et de nouveaux modèles de communication. Dans un contexte d'affaiblissement des solidarités familiales qui atténuaient les coûts de leur entrée à la vie active, les jeunes se trouvent aujourd'hui affrontés à l'inadéquation de leur formation aux besoins du marché de travail, au chômage, au sous-emploi et à la faiblesse de leurs revenus. Ils sont, aujourd'hui, parmi les plus exposés au chômage. Avec 19,3%, le taux de chômage parmi les 15-24 ans, est deux fois plus élevé que le niveau national. Il est de 25% parmi les jeunes diplômés de niveau moyen et de 60% parmi les diplômés de niveau supérieur.

Il n'est donc pas étonnant que nos enquêtes relèvent des niveaux élevés de leur défiance des institutions et le décalage de leur perception des réalités nationales par rapport aux systèmes d'intermédiation sociale et politique. Ceci explique que plus de la moitié des jeunes ne participent pratiquement jamais aux élections, seuls 21% d’entre eux accordent une grande confiance à la justice, 17% à la presse, 16% aux ONG, 9% au parlement, 7% aux collectivités locales et 5% aux partis politiques.

**Rééquilibrer les inégalités hommes/femmes**

Malgré des progrès significatifs, la moitié de la population que constitue la femme, 45,7% des femmes continuent à souffrir de l'analphabétisme, des niveaux d’inactivité et des taux de chômage, beaucoup plus élevés que ceux que connaissent les hommes. Le taux de la participation des femmes au marché de l’emploi reste encore à moins de 24%. Même diplômées, elles subissent les affres du chômage 2 fois plus que les hommes, avec des taux respectifs de 28% et de 14%. Outre cette faible participation au marché de travail, les femmes salariées ont un salaire moyen inférieur de 26,2% à celui des hommes.

Avec 52,6%, en 2012, le taux d’analphabétisme des femmes rurales se traduit par un décalage temporel de 30 ans par rapport au niveau national.

La faible intégration des femmes aux circuits économiques est révélée par la nature de leur travail caractérisé par le travail domestique et le travail non rémunéré. La quasi-totalité du travail domestique est réalisé par les femmes (92%) alors que leur part dans le volume global du travail professionnel ne représente que près de 21%.

Outre la faible participation des femmes au marché du travail, elles sont plus exposées au chômage que les hommes (en 2012, 9,9% des femmes contre 8,7% des hommes). Cette discrimination dans l’accès à l’emploi est plus accentuée parmi les bacheliers (2,6 fois), les diplômés de facultés (2,1 fois), des écoles et instituts (1,8 fois) et les techniciens et cadres moyens (1,5 fois).

Ainsi, la femme est non seulement ses chances sont réduites pour l’accès à la formation qualifiante et l’emploi rémunérée, mais aussi elle est discriminée en termes de rémunération salariale. Les femmes représentent 33,6% des salariés au niveau national et ne perçoivent que 20,9% de la masse salariale. Elles gagent 26,2% de moins qu’un homme salarié. En termes d'ascension sociale, la femme a 7,1 fois moins de chances qu’un homme d’occuper une position sociale supérieure à celle de son père.

Outre les violences desquelles sont victimes 62,8% d'entre elles, la situation des femmes est particulièrement précaire. La faible participation des femmes à la vie politique montre que l'égalité des chances de cette catégorie de la population est un impératif national catégorique. Leur accès, au même titre que les hommes aux sources du savoir, de l'avoir et du pouvoir doit être inscrit, avec l'éradication de la violation du droit des filles au respect de l'âge légal du mariage, parmi les priorités des politiques publiques dans l'agenda national de l'après 2015.

**Assurer une retraite digne à une population âgée en croissance**

L'objectif d'assurer à sa population âgée une retraite digne devrait être également une priorité dans l'agenda de l'après 2015. Le vieillissement de la population, pesant d’ores et déjà, sur le système de la santé et les caisses de retraite et de prévoyance sociale, est de nature à rendre plus complexe la gestion de cette problématique.

La proportion des personnes âgées devrait passer de 9,6% en 2014 à 24,5% en 2050. La solidarité intergénérationnelle nécessite l'élargissement de l'adhésion aux régimes de retraite. 84% des personnes âgées ne bénéficient pas d'une retraite et 87% de couverture médicale.

Aussi, l'intégration des personnes âgées dans des systèmes qui les prémunissent contre la déchéance de leurs conditions de vie est-il un impératif national, surtout dans un pays qui voue à la vieillesse en tant que telle et pour son rôle dans la préservation de l'équilibre affectif de la famille et la pérennisation des ses valeurs fondamentales un respect particulièrement marqué.

Cet impératif est d'autant plus catégorique qu'au delà de 60 ans, les années à vivre sans maladies chroniques diminuent proportionnellement au fur et à mesure qu’on avance dans l’âge. Aussi, les réformes envisagées des systèmes nationaux de retraite doivent-ils, à cet égard, tenir compte des effets d'un prolongement éventuel de l’âge de départ à la retraite.

La constitution de 2011 a déjà anticipé les grandes questions en matière de participation des citoyens dans les différents cadres sociaux (ONG, Femmes, Jeunes, Instances de Gouvernance, etc.) ainsi que la consolidation des droits de l'Homme et de préservation de l'environnement. Ces questions sont soumises au débat et constitueront les principaux axes du rapport 2015 relatif au bilan des réalisations des OMD.